

Année scolaire 2022-2023

Circonscription IEN
TOURNUS

Procès-Verbal du Conseil d'école n° 1 Jeudi 20/10/2022 à 18h00

ECOLE
ELEMENTAIRE
PUBLIQUE LES BUIS

Affaire suivie par
M. PERROT Frédéric

Téléphone
03 85 92 66 52
Courriel
ce.0710501J@ac-
dijon.fr
<https://ecolesdestengoux.fr>

Adresse
10 RUE JOLY COEUR
71460
ST GENGOUX LE
NATIONAL

Le conseil débute à 18h00

Présents : Enseignants : Sophie DELORME (CP), Véronique BRUNEAU (CE1), Karine LAPORTE (CE1-CE2), Yvane GOUAS (CM1), Sophie TANCREZ et Frédéric PERROT (directeur) (CM2) , Frédérique CHAUSSIN (remplaçante), Delphine GRENIER (remplaçante). Représentant le SIVOS : Mickaël BRETHENET.

Représentants des parents d'élèves : Isabelle DURY,, Mylène BERNILLON, Laëtitia PONSOT, Darouni BANDASSAK, Erika LAMY. DDEN¹: Annie FUCHET

Absents excusés : Vanina UZAN (enseignante RASED), Audrey LIBERATI (AESH²) Mireille Cochard (Psychologue de l'éducation nationale), Jean Noël CLERC (président du SIVOS), M. JOSSERAND (nouvel Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de TOURNUS) , Mme PETITET (DDEN)

Préambule : *Le procès-verbal du conseil d'école précédent du 4 juillet 2022 est validé à l'unanimité des membres du conseil.*

1) Présentation de l'équipe éducative 2022-2023.

Seuls changements : M.GOUAS enseignant en CM1 ; Mme GRENIER, remplaçante rattachée à l'école.

A propos du conseil d'école : 3 conseils annuels ; les prochains se tiendront les 23 mars et 4 juillet 2023. D'autres conseils peuvent être organisés si nécessaires. Jusqu'à présent le conseil d'école était une instance surtout consultative, pour tout ce qui concerne l'école. La nouvelle « loi Rilhac » donne davantage de pouvoir décisionnaire au conseil d'école. Nous sommes actuellement dans une période de transition. On séparera davantage à l'avenir, pour des raisons d'efficacité, des groupes de travail en amont du conseil avec les différents partenaires de l'école ; leur bilan sera fait en conseil d'école.

2) Résultat des élections des représentants des parents d'élèves.

Le vote en ligne envisagé par le ministère n'a pas encore été mis en œuvre. La liste unique a été élue avec 62 % de voix exprimées. Moins que l'année dernière mais davantage qu'il y a deux ans.

Les élues sont donc Mmes Isabelle DURY, Mylène BERNILLON, Laetitia PONSOT, Darouni BANDASSAK, Erika LAMY. Elles sont joignables notamment par l'adresse de courriel qu'elles ont créée : representants.parents.lesbuis@gmail.com . Un espace sur le site internet de l'école leur est également ouvert.

3) Présentation et vote du règlement intérieur.

Le règlement est collé dans le cahier de liaison des élèves. Modifications proposées cette année :

¹Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale

²Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap

- Chapitre 5 : Suppression de la phrase : *Pour plus de sécurité, il est préférable que les enfants n'apportent pas de jouets à l'école.*

L'équipe pédagogique souhaite au contraire favoriser l'utilisation de certains jouets, qui, sous contrôle, améliorent la qualité des récréations.

- Chapitre 5 : Ajout de cette phrase : *Tous les objets numériques , connectés ou non, capables d'effectuer des prises de vue ou de sons, sont interdits.*

- Chapitre 5 : Ajout de la phrase : *Des sanctions sont possibles : isolement momentané sous surveillance ; privation d'une partie de la récréation ; lignes à copier. Ces sanctions sont, le cas échéant portées à la connaissance des familles.*

Le règlement de l'école s'appuie sur le règlement départemental. Le règlement de l'école fait loi et s'impose à tous.

La modification du règlement est adoptée à l'unanimité. Un avenant sera ajouté au cahier de liaison .

4) Bilan de l'exercice de sécurité du lundi 3 octobre 2022 :

Au moins 3 exercices dans l'année sont effectués, dont le premier de type « intrusion ». Il a été décidé en conseil des maîtres de tester un confinement (volets fermés, lumières éteintes, silence absolu). Le bilan est satisfaisant malgré deux portes laissées non verrouillées. Cependant, dans la mesure où il reste des espaces vitrés impossibles à masquer et dévoilant les élèves, cet exercice montre qu'en cas d'intrusion la meilleure des attitudes sera la fuite. Ce qui sera testé ultérieurement.

5) Présentation du projet d'école 2023-2028.

Le projet d'école est désormais valable 5 années scolaires et non plus 3 . La période coïncidera avec une éventuelle « évaluation d'école » Le projet d'école doit définir la politique et l'orientation de l'école en fonction des besoins . Il pourra être le support de l'évaluation de l'école. Dans tous les cas, il est utile pour améliorer les choses dans l'école, après diagnostic rigoureux.

Le diagnostic a été réalisé en termes de points positifs et de points négatifs. Le principe étant de s'appuyer sur le positif pour améliorer le négatif. Parmi les points forts, citons : l'implication forte de parents dans la chose scolaire ; soutien et collaboration habituelle des différents autres partenaires de l'école ; locaux et équipement matériel de l'école de qualité ; équipe pédagogique stable et soudée . Parmi les points faibles (« Points de vigilance et marge de progrès ») : une partie des familles est peu ou très peu impliquée dans la chose scolaire (analogie à faire avec la période de confinement COVID) . Les compétences en maîtrise de la langue, surtout écrite, déclinent peu à peu, globalement, et en particulier pour 10 à 20 % des élèves. Le vocabulaire s'appauvrit. De plus , il existe pour une part grandissante d'élèves un problème de concentration, de motivation, et d'attitude négative face au travail scolaire, à l'effort scolaire.

Plusieurs actions sont dégagées pour tenter d'améliorer la situation (environ 16 « fiches actions » sont en cours de rédaction), avec au cœur de chaque action la recherche d'une amélioration de la maîtrise de la langue : 1) Classeur de vocabulaire ; 2) Lecture plaisir (1/4 d'heure lecture, lectures offertes...) ; 3) Actions partenariales pour limiter l'usage des écrans ; 4) Aménagements des classes et des locaux pour favoriser le calme, le repos ; 5) Sorties ; 6) Correspondance scolaire ; 7) Ecole & Cinéma ; 8) Cinéma d'animation ; 9) Le conseil des élèves et la coopération ; 10) Art et environnement ; 11) Production d'un livre ; 12) Cogestion de la médiathèque école-familles ; 13) Formation enseignants et partenaires ; 14) Verdir la cour de récréation ; 15) Recyclage et jardinage . 16) Chorale. La plupart des actions concernent toutes les classes. Quelques actions ne concernent que certaines classes.

Des groupes de travail sont à organiser, notamment sur les fiches 14 et 15, où le SIVOS et ses personnels sont partenaires essentiels. Demande faite au SIVOS pour organiser une réunion avec les personnels du restaurant scolaires pour étudier le recyclage des déchets alimentaires.

Parmi les idées naissantes : aménager des bacs à graviers (fermés) ou enlever la fausse herbe et remplacer par du gravier.

Tout nouvel enseignant doit adhérer au projet d'école s'il sollicite un poste dans l'école.

6) Bilan définitif coopérative scolaire OCCE³ 2011-2022 ; Budget prévisionnel 2022-2023.

Compte rendu de Mme BRUNEAU nouvelle mandataire, qui remplace Mme DELORME.

Principales recettes: cotisations 782 euros de participation des familles ; subvention de la mairie de Curtil/Burnand : 250€ ; Don de l'association des écoliers de Jouvence : 1455€ ; photos de classes 379€.

Principales dépenses: projet théâtre : 2450 euros ; sorties scolaires 1748€ ; cotisations OCCE : 229€ ; Ecole et cinéma : 685€ . Solde positif au 31 août : 2643 euros. Un grand merci à tous les partenaires qui ont aidé aux actions scolaires, en particulier à l'association des écoliers de Jouvence.

Les comptes ont été validés par le commissaire aux comptes M et sont consultables à l'école sur simple demande.

7) Association des parents d'élèves « les écoliers de Jouvence ».

Proposition d'une buvette lors du spectacle de fin d'année pour la maternelle : vendredi 16 décembre et pour la représentation de la chorale , lundi 12 décembre (à confirmer).

8) Questions diverses.

- cantine : remplacer les serviettes jetables par des serviettes en tissu. Réponse : M.BRETHENET transmet la demande au SIVOS.

- manque de verdure dans l'école : demande de végétalisation . Réponse de C : le SIVOS contacte un paysagiste).

- question sur le chauffage : va t-on baisser la température cet hiver ? Réponse : cela n'est pas envisagé. Le problème dans les classes est en général plutôt un problème de température trop élevée en raison des grandes baies vitrées.

La séance est levée à 19h20.

Le président de séance, Frédéric PERROT,

La secrétaire de séance , Sophie TANCREZ



³Office Central de la Coopération à l'Ecole : seule association autorisée pour la gestion de fonds dans les écoles publiques.